



## Réunion de la CLE n° 12 « Terres de Côte d'Or » 15 octobre 2021 - SICECO - Dijon

La séance a été présidée par Jacques Jacquenet, Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or et Luc Baudry, Président de la CLE, qui remercient pour leur présence à la CLE, les Maires et les Délégués.

Les services du SICECO étaient représentés par :

- Pascal Robert, Responsable travaux, Thibaud Dubocage, Chargé de Planification Energétique Territoriale, Bruno Kablitz, Responsable des Service Technique et Jean-Michel Jeannin, Directeur Général des Services

### ACTUALITÉS

Le Président rappelle les enjeux climatiques et l'importance du rôle du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, pour accélérer la transition énergétique au bénéfice des adhérents et des habitants. La stratégie abordée en fin de réunion doit conduire les élus à fixer le cap en matière de mobilisation de la capacité financière du syndicat vers les activités qu'ils jugeront prioritaires dans le contexte actuel.

### À la recherche des Écoloustics

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, renouvelle l'organisation du concours Écoloustics à destination des classes de cycle 3 (CM1 / CM2 / 6<sup>ème</sup>) des communes de son territoire sur les enjeux de la transition énergétique (voir diapo présentée).

## I. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

### A. Travaux sur le réseau électrique

#### ❖ Extensions du réseau

La présentation des dossiers inscrits sur 2021 est faite.

Quelques dossiers restent en attente du projet définitif afin de démarrer les études.

### B. Travaux d'éclairage public

#### ❖ Bilan des travaux en cours ou programmés pour 2021 (voir tableau joint)

Quelques dossiers sont en attente de validation par les communes, et d'autres en phase de chiffrage. Il est précisé que les fonds de concours ne peuvent pas être utilisés pour tous les dossiers d'éclairage

public. Sont exclus les dossiers de prises d'illumination, les bornes foraines, les feux tricolores et les radars.

L'outil SmartGéo est présenté. Il permet à chaque EPCI de visualiser son patrimoine ainsi que les zones de travaux SICECO sur son territoire.

#### ❖ Bilan des dossiers en attente, programmables en 2022 (voir tableau joint)

La liste des dossiers présentés lors de cette réunion sont les dossiers en attente de programmation, préinscrits pour l'année 2022. Cela ne correspond pas à la programmation définitive qui sera validée par la Commission Eclairage Public. Les communes qui souhaiteraient voir les travaux demandés repoussés sur une autre année sont invitées à en informer le technicien de secteur. De même, les communes ayant un projet d'extension nécessitant de l'éclairage public sont invitées à contacter le SICECO au plus vite afin de prévoir au mieux les réseaux nécessaires.

*La CC Plaine Dijonnaise indique que le projet de Genlis risque d'être repoussé sur 2022 voire 2023 suite à des retards avec les expropriations.*

### C. Communications électroniques

Le développement du réseau Fibre se fait en priorité sur les infrastructures existantes (réseaux souterrains et aériens) mais nécessite régulièrement l'implantation de nouveaux poteaux. Bien que le SICECO ne soit pas compétent en matière de déploiement de la fibre, les communes peuvent nous alerter en cas de nombreux poteaux à planter. Un courrier signé du SICECO, du Département et de l'Association des maires ruraux a été envoyé aux communes où le déploiement de la fibre n'a pas encore été réalisé.

**Attention :** le courrier précise que certains projets peuvent être vérifiés en cas d'un grand nombre de poteaux nouveaux. Il ne s'agit pas de remettre en question tous les projets. Certaines études de calcul de résistance mécanique des poteaux béton du réseau électrique ont pu être réalisées sans faire les bonnes hypothèses au début du déploiement, conduisant à prévoir de nouveaux poteaux « fibre » de façon injustifiée. Ce n'est plus le cas désormais.

Il est également important que les communes préviennent le SICECO en cas de nouveaux aménagements. En effet, le transfert de la compétence 6.7 permet au SICECO d'installer les infrastructures d'accueil (fourreaux et chambres) des réseaux de communication à la place des communes avec une prise en charge à 100 % HT par le SICECO.

*Une question est posée sur la propriété de la fibre déployée lors des prefibrage des ZA ou des lotissements. Elle reste la propriété de l'aménageur. Ce dernier a cependant intérêt à se rapprocher de l'opérateur en charge du déploiement du THD sur son territoire pour bien gérer les aspects techniques et de transfert de cette fibre.*

## II. DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

### A. Distribution publique d'électricité

Une présentation d'Enedis et de son rôle auprès du SICECO et des EPCI (voir présentation jointe) est faite.

## B. Distribution publique de gaz

La concession actuelle du SICECO ainsi que le rôle de GRDF auprès des collectivités (voir présentation jointe) est faite.

## C. Distribution publique de chaleur

Le SICECO a créé la régie Côte d'Or Chaleur, qui lui permet de construire, d'exploiter et de vendre de la chaleur. Cela est rendu possible en respectant la contrainte juridique d'avoir deux clients distincts (commune et intercommunalité par exemple). Deux réseaux sont actuellement en fonctionnement, et deux autres sont en projet (Fontaine-Française et Arnay-le-Duc).

## III. AUTRES ACTIONS DU SICECO

Le SICECO porte des métiers historiques (distribution d'énergie, éclairage) et a développé ces dernières années des compétences en matière de transition énergétique avec le conseil énergétique, le développement des IRVE (infrastructures de charge pour véhicules électriques) et des groupements d'achats par exemple.

Le SICECO peut accompagner les communes sur de très nombreux projets (aide financière, ingénierie, soutien pour la mise en place de partenariat, etc.) mais il est essentiel que les communes informent le SICECO au plus tôt de ces projets. Le SICECO accompagne les mairies sur les thématiques de chauffage et des énergies renouvelables, dans les choix d'urbanisme, d'équipement, d'aménagement et de mobilité.

Le SICECO rappelle l'obligation réglementaire mise en place avec le décret « Eco Energie Tertiaire » imposant des objectifs de sobriété énergétique des bâtiments publics pour 2030 et 2050.

*Une question est posée sur les aides apportées par le SICECO dans le cadre des études de valorisation énergétique des déchets. La participation du SICECO se fera sur les études portant sur ces domaines de compétences, à étudier avec un cas spécifique.*

### A. Bâtiments

Les Conseillers en Energie Partagés (CEP) du SICECO interviennent auprès des EPCI pour les aider dans la mise en place de la rénovation énergétique des bâtiments publics par la priorisation et le financement des travaux. Des actions plus ponctuelles et spécifiques sont initiées comme l'isolation des combles perdus. L'anticipation de certains travaux est également essentielle dans ces programmes de rénovation, comme le remplacement d'une chaudière fioul/propane avant sa panne par exemple, permettant d'étudier quel système de production peut se substituer à l'énergie fossile.

Avec le transfert de la compétence CEP, les EPCI ont une aide financière dans les travaux performants de rénovation énergétique.

Dans le cas où les travaux ne sont pas subventionnés par le SICECO, l'EPCI peut néanmoins récupérer les CEE après travaux, s'ils respectent les critères techniques (la valorisation des CEE doit se faire sur l'année de facturation des travaux pour être éligibles). Depuis 2009, 700 000 € ont été reversés aux communes.

*Étude de faisabilité potentiel de développement en ENR d'une opération d'aménagement : Dans le cadre de l'obligation liée à l'article L300-1 du code de l'urbanisme ainsi qu'au décret N°2019-474 du 21 mai 2019 à réaliser, depuis 1er octobre 2019, une étude sur le potentiel de développement*

*en énergies renouvelables pour une zone d'aménagement ou une opération d'urbanisme qui sont soumises à une évaluation environnementale.*

*Cela concerne les projets type ZAE, ZAC, travaux de construction... dont une des conditions suivantes est remplie :*

- *terrain d'assiette est supérieur ou égale à 10 ha ;*
- *surface de plancher est supérieure ou égale à 40 000 m<sup>2</sup> ;*
- *emprise au sol est supérieure ou égale à 40 000 m<sup>2</sup> ;*

*Et une analyse au cas par cas dans le cas des projets suivants :*

- *terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha*
- *surface de plancher est comprise entre 10 000 m<sup>2</sup> et 40 000 m<sup>2</sup>*
- *emprise au sol est comprise entre 10 000 m<sup>2</sup> et 40 000 m<sup>2</sup>*

## **B. Mobilité**

Le SICECO a installé 41 bornes de recharges pour véhicule électrique réparties sur le territoire et ne prévoit jusque-là pas de nouvelles installations. Toutefois, un nouveau schéma de déploiement est en cours d'étude pour 2022.

Le SICECO a également des projets de déploiement de stations GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) sur tout le territoire. Ces stations seraient construites par une filiale à créer avec la SEML Côte-d'Or Énergies sans investissement direct du SICECO.

## **C. Achat d'énergie**

Le SICECO fait partie d'une alliance avec les 7 autres syndicats d'énergie de Bourgogne - Franche-Comté qui porte depuis plusieurs années des groupements d'achats pour l'électricité et le gaz naturel.

L'application e-Mage permet aux adhérents de suivre leur consommation et d'accéder à l'ensemble des informations liées aux contrats. Il est rappelé que les adhérents doivent renouveler leur adhésion au plus tard le 30 octobre (date limite).

*Une remarque est faite sur l'intérêt de certaines collectivités pour un groupement d'achat de véhicules avec une base identique mais des véhicules équiper différemment selon les besoins de chaque collectivité (aspirateur à feuilles, navette repas, etc.).*

## **IV. STRATÉGIE DU SICECO**

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or a évolué au fil des années, passant d'un syndicat d'électrification à un syndicat d'énergie en 2009, l'énergie étant un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Par ailleurs, les recettes principales (FACE, TCCFE, etc.) sont menacées car reprises en main par l'Etat.

Dans le document « Sur la route de la Transition Énergétique » les éléments principaux d'une réflexion stratégique concernant l'affectation des fonds propres du SICECO sont présentés en détail.

### **❖ Propositions des Commissions techniques sur l'évolution des subventions**

Le Comité syndical se réunira fin novembre pour débattre des orientations budgétaires (DOB) avec une projection à 5 ans et fin décembre pour voter le budget 2022 ainsi que les modalités financières 2022. Ce sera l'occasion de décider de la bonne répartition des moyens financiers du SICECO selon les différentes activités historiques et nouvelles dans le but de répondre efficacement aux besoins des adhérents et de la transition énergétique.

Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse [contact@siceco.fr](mailto:contact@siceco.fr), par l'intermédiaire du Président de CLE ou en écrivant directement au Président du SICECO à l'adresse 9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX.

*Les élus présents demandent quand sera édité la prochaine lettre d'actualité ou si ce mode de communication n'est plus utilisé. L'absence de lettre ces derniers temps est liée à la période estivale. Les adhérents sont invités à solliciter le SICECO pour demander le développement de sujet dans la lettre.*

## V. AGENDA

- **Mercredi 20 octobre - 9h00** : Réunion de bureau
- **Jeudi 28 octobre** : Réunion de la Commission Equipements Electriques Communaux
- **Vendredi 29 octobre - 17h00** : Assemblée générale (présentation modalités financières)
- **Vendredi 5 novembre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances
- **Mercredi 10 novembre** : Commissions Énergie/Transition énergétique
- **Vendredi 19 novembre - 9h00** : Réunion de bureau
- **Vendredi 26 novembre - 17h00** : Assemblée générale (DOB)
- **Mardi 30 novembre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances
- **Mardi 7 décembre - 9h00** : Réunion de bureau
- **Jeudi 9 et vendredi 10 décembre** : Salon des maires de la Côte-d'Or
- **Jeudi 16 décembre - 17h00** : Assemblée générale (vote du budget 2022)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance.

Etabli le 18 octobre 2021

**Le Président de la CLE,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. BAUDRY', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Luc BAUDRY**

### PJ au compte-rendu :

Diaporama présenté en réunion de CLE  
Tableaux travaux et programmations ultérieures